



**Société Française  
de Physique**

Le prix Joliot-Curie est destiné à récompenser une chercheuse ou un chercheur pour son travail de recherche en physique subatomique. Le prix met en lumière des carrières et des parcours exemplaires ainsi que des modèles scientifiques qui allient excellence et dynamisme. Il donne droit au titre de « Lauréat(e) du prix Joliot-Curie ».

### **Description du prix**

Le prix Joliot-Curie est décerné par deux Divisions de spécialité de la SFP, la division de Physique Nucléaire et la division champs et particules, en alternance une année sur deux. Il récompense un chercheur ou une chercheuse ayant apporté une contribution personnelle remarquable dans un des domaines de la physique expérimentale ou théorique. Ces domaines sont classés comme suit:

La Division « Physique nucléaire »: structure et dynamique nucléaires, physique hadronique, astrophysique nucléaire, instrumentation et applications de la physique nucléaire.

La Division « Champs et Particules » : modèle standard et au-delà, neutrinos, astroparticules, cosmologie, instrumentation et applications de la physique des particules.

### **Attribution du prix**

Les candidatures sont validées au terme d'une expertise scientifique par un jury; puis le prix est décerné par le Conseil de la SFP suivant le classement établi par le jury.

Il est délivré au à la lauréate ou au lauréat lors d'une cérémonie présidée par le Président de la Société Française de Physique ou par son représentant, en présence du Président de la Division de spécialité ayant organisé le prix et du Président du jury. La date et le lieu de la cérémonie de remise du prix sont fixés chaque année par les organisateurs.

Le lauréat ou la lauréate se verra remettre une attestation de son titre, un médaillon et une dotation de 1000 (mille) euros en mains propres lors de la cérémonie de remise du Prix.

### **Publicité du prix**

Un appel à candidature est diffusé sur le site Internet de la SFP (<http://www.sfpnet.fr>) et relayé par les Divisions de spécialité. Des communications sont également distribuées auprès des directions de l'IN2P3 (CNRS) et de l'IRFU (CEA), des directeurs des laboratoires de recherche français en physique subatomique et des grands sites de recherche internationaux.

Les lauréat(e)s des éditions précédentes sont appelés à participer à la publicité du prix. Ils ou elles s'engagent, en recevant leur récompense, à mentionner dans toute communication ou déclaration lors de sollicitations par la presse qu'elles ou ils sont lauréat(e)s de ce prix. Ils ou elles autorisent la SFP à publier une fiche bibliographique ou tout portait multimédia qui serait réalisé dans le cadre de la valorisation de ce prix.

### **Propositions de candidats**

Les candidat(e)s doivent être proposé(e)s par un chercheur ou une chercheuse exerçant son activité dans le domaine scientifique de la division concernée, en France ou à l'étranger. Peut être proposée pour le prix toute personne physique de sexe masculin ou féminin dont l'activité professionnelle est

dédiée à la recherche dans le domaine de la physique subatomique, et vérifiant les conditions suivantes :

- Exerce depuis au moins trois ans des activités de recherche dans un organisme public ou privé français.
- Etre titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches, ou d'un titre étranger équivalent. Avoir une expérience de recherche dans le domaine concerné de plus de 10 ans et être au milieu de sa carrière.
- N'avoir aucun lien de famille avec la personne proposant la candidature (conjoint, ascendant, descendant, frère, sœur).
- Ne pas faire partie du jury et des experts éventuellement sollicité(e)s dans le cadre du présent prix.
- Ne pas faire partie des lauréat(e)s précédent(e)s du prix ou des prix équivalents.

Ne sont recevables que les dossiers déposés avant la date de clôture des inscriptions.

### **Dossier de proposition de candidat(e)s**

Les dossiers doivent être soumis en ligne sur le site de la SFP avant la date de clôture du prix.

Ils doivent contenir une lettre de présentation du candidat ou de la candidate synthétisant son travail de recherche et éventuellement ses engagements en faveur de la diffusion de la physique et ses activités au sein de la SFP, et soulignant ses contributions scientifiques marquantes, ainsi qu'un curriculum vitae. Tout autre élément qui peut aider le jury dans son évaluation (copies d'articles, lettres de recommandation par des scientifiques reconnu(e)s en France ou à l'étranger, noms d'expert(e)s susceptibles d'être contacté(e)s par le jury...), peut faire partie du dossier.

### **Le jury**

Le jury est nommé à chaque édition par la Division de spécialité organisatrice du prix et se compose de personnalités issues du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche reconnues dans leur domaine d'expertise aussi bien en France qu'à l'étranger. Le jury se réunit une fois pour statuer en formation plénière à l'initiative de son président ou de sa présidente. Le président ou la présidente du jury est désigné(e) par le président ou la présidente de la Division de spécialité organisatrice et doit nécessairement être membre de la SFP.

Le jury est souverain dans ses délibérations. La sélection par le jury se fonde sur la pertinence du dossier par rapport aux objectifs du prix. L'évaluation des dossiers de candidature s'appuie sur une expertise scientifique.

Les membres du jury s'engagent à ne pas diffuser les résultats de leurs délibérations. Le jury, sous approbation de son président ou de sa présidente, peut faire appel à des experts dans l'évaluation des dossiers.

A l'issue des délibérations, le jury arrête et motive le classement des deux meilleurs dossiers. Ce classement est ensuite présenté au Conseil de la SFP qui, conformément aux statuts, désigne la lauréate ou le lauréat.

Le classement établi par le jury ne peut pas être rendu public.

Le nom du lauréat ou de la lauréate est proclamé lors d'un communiqué publié sur le site Internet de la SFP. La lauréate ou le lauréat est informé(e) par courriel.